

**Conseil syndical du 17/05/17**  
**Convocation du 09/05/17**

**En exercice : 18**

**Présents : 12**

**Votants : 14**

**Présents** : Mme Gautheron et Mr Dhoury (Choisy-au-Bac), Mmes Bétrix et Rigault (Attichy), Mme Allaume (Francières), Mme Muller (Margny-lès-Compiègne), Mr Baratte (Pierrefonds), Mmes Lajous et Peiler (Saint-Crépin-aux-Bois), Mr Bellanger (Vieux-Moulin), Mrs Desmarest et Lecat (Rethondes).

**Absents excusés** : Mme Coubard (Hémévillers), Mr Lafourcade (Attichy), Mr Fabis (pouvoir à Mme Allaume), Mme Vaillant (pouvoir à Mr Boulanger).

La Présidente ouvre la séance en informant de modifications concernant la constitution du conseil : la commune de Rethondes est désormais représentée par deux délégués, Monsieur Gérard Desmarest et Monsieur Jean-Jacques Lecat. Madame Sophie Allaume est dorénavant déléguée titulaire pour la commune de Francières, en lieu et place de Madame Monique Equoy. La Présidente remercie cette dernière pour l'engagement dont elle a fait part au sein du SIVOC depuis 2008.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Baratte est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2016, transmis précédemment aux délégués, est adopté à l'unanimité.

- **Présentation du compte de gestion 2016 de la trésorière municipale**

La présidente présente le compte de gestion de la trésorerie de Compiègne, précédemment transmis aux élus. Celui-ci fait apparaître un excédent d'exercice de 38 473,03 €, répartis comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement : 31 356,93 €
- ✓ Excédent d'investissement : 7 116,10 €

La présidente exprime sa satisfaction sur cet excédent, nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie.

**Le conseil syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016.**

- **Compte administratif 2016**

La présidente s'étant retirée, M Desmarest présente le compte administratif 2016.

Il constate la gestion rigoureuse des comptes du SIVOC, et souligne que les montants correspondent en tous points et au centime près au compte de gestion précédemment adopté.

Les excédents dégagés sur l'exercice 2016 portent l'**excédent global de fonctionnement à 103 839,93 €**, et l'**excédent global d'investissement à 20 829,39 €**.

**Le conseil syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2016.**

La présidente remercie le conseil pour sa confiance. Elle adresse également ses remerciements à l'équipe administrative pour le travail effectué dans un contexte rendu difficile par l'arrêt pour grave maladie de Laurianne Leroy.

Elle rappelle que le budget 2017 ayant été voté en novembre dernier, il n'a pas été possible d'affecter les résultats 2015 sur ce budget. Les résultats de clôture étant désormais connus, l'affectation des résultats (article 002/Résultat reporté) doit faire l'objet d'un budget supplémentaire.

### • Budget supplémentaire 2017

La ventilation de l'excédent de fonctionnement de 103 840 € a été préparée par le groupe de travail finances et transmise aux délégués.

La présidente revient sur une proposition d'augmenter à titre exceptionnel la subvention aux Amis de l'Atelier musical, à la fois en raison de l'importance des dépenses engagées par cette association dans les actions de programmation (4 159 € en 2016) et du soutien qu'elle compte apporter au projet soumis à la fondation Carasso (voir plus loin). Devant le constat du compte d'exploitation 2015/16 positif de l'association (1 309 €) et sa réserve de trésorerie (18 244 €), la Présidente propose pour l'année 2017 le maintien à l'identique d'une subvention de 1 500 €.

L'excédent de fonctionnement est ventilé en dépenses de la façon suivante :

- ✓ 500 € à l'article 60623/Alimentation
- ✓ 300 € à l'article 6135/Locations mobilières
- ✓ 2 500 € à l'article 6238/Divers – Il s'agit en particulier de frais relatifs à la conception d'affiches. La carence momentanée de personnel administratif a en effet entraîné une nouvelle répartition des tâches, qui ne laisse plus à Madame Kipfer le temps de prendre en charge cette partie importante de communication.
- ✓ 800 € à l'article 627/Services bancaires et assimilés
- ✓ 100 € à l'article 6332/Cotisations versées au FNAL
- ✓ 500 € à l'article 6336/Cotisations au CDGFPT
- ✓ 4 000 € à l'article 64111/ Rémunération principale Personnel titulaire
- ✓ 10 000 € à l'article 64131/Rémunération principale Personnel non titulaire – Comme pour l'article précédent, il s'agit notamment d'assurer le remplacement de Madame Leroy, placée en arrêt grave maladie jusqu'à fin novembre 2017.
- ✓ 4 000 € à l'article 6451/Cotisations à l'URSSAF
- ✓ 5 000 € à l'article 6453/Cotisations aux caisses de retraite (CNRACL)
- ✓ 1 000 € à l'article 6454/Cotisations aux ASSEDIC
- ✓ 75 140 € à l'article 678/Autres charges exceptionnelles. La présidente précise que cet article constitue une sorte de « fonds de réserve » permettant notamment de faire face à des difficultés de trésorerie, et rappelle le souhait du conseil de maintenir ce fonds à l'équivalent de deux mois de salaires chargés.

L'excédent d'investissement de 20 829 € est affecté en recettes à l'article 001/Résultat reporté.

La Présidente propose de le ventiler en dépenses de la façon suivante :

- ✓ 3 200 € à l'article 205/Concessions et droits similaires
- ✓ 349 € à l'article 2183/Matériel de bureau et matériel informatique
- ✓ 300 € à l'article 2184/Mobilier
- ✓ 6 980 € à l'article 2188/Autres immobilisations corporelles.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget supplémentaire 2017.

- **Rapport d'activité 2016**

La Présidente projette les grandes lignes du rapport d'activité qu'elle a réalisé pour l'année 2016 :

- 1- SIVOC : territoire et fonctionnement

1/Territoires et fonctionnement – 2/Les communes membres – 3/Évolution des inscriptions sur l'ensemble du territoire – 4/Rayonnement au-delà du territoire – 5/Le rôle et la fréquentation des antennes de cours

- 2- Objectifs

1/Une année du syndicat intercommunal – 2/Les objectifs

- 3- Bilan financier 2016

1/Le SIVOC : un EPCI sans fiscalité propre – 2/Éléments budgétaire 2016 – 3/Contribution financière des communes – 4/Contribution financière des usagers et évolution des tarifs

- 4- Bilan social

1/Filières et cadres d'emplois – 2/Formation des agents

- 5- Bilan culturel

1/L'enseignement spécialisé de la musique et de la danse – 2/L'éducation artistique et culturelle – 3 /La programmation culturelle

- 1- Temps forts 2016

1/La nuit des conservatoires – 2/*Misatango* : dix ans d'existence du chœur d'adultes – 3/*Caisses qui se passent* : une création collective de danse contemporaine

- 2- Annexes

1/Plaquette – 2/Compte de gestion 2016

- **Suppression d'un poste à temps non complet d'AEA principal 1<sup>ère</sup> classe (35%)**

Madame la Présidente rappelle la création d'un poste à temps complet d'AEA principal de 1<sup>ère</sup> classe et le recrutement à temps complet par voie de mutation de Madame Valérie Thuleau à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

Le poste à temps non complet (7h) initialement occupé par Madame Valérie Thuleau doit maintenant être supprimé.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de supprimer un poste à temps non complet (7h) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

- **Présentation du tableau des effectifs d'agents salariés par le SIVOC**

Suite à la demande formulée par Monsieur Lafourcade lors du dernier conseil syndical, un tableau des effectifs et emplois est présenté au conseil.

Il fait apparaître :

- les caractéristiques du poste créé (filière, temps d'emploi)
- les spécialités, dans le cas des postes d'enseignant
- le statut de la personne occupant actuellement le poste
- le temps de travail réel des agents occupant le poste

Pour certaines disciplines, on observe des écarts entre le nombre d'heures créé et le temps de travail des agents, supérieur.

## Tableau des effectifs / emplois

		Cat	POSTES OCCUPÉS		SPECIALITÉ	Temps poste	Temps de travail 2016/2017	%travail /poste 2016/2018
			Temps complet	Temps non complet				
<b>Filière culturelle</b>	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B		titulaire	Violon	50%	56%	112%
		B		contractuel	Chant	40%	37,50%	94%
		B		contractuel	Cor d'harmonie	17,50%	12%	69%
		B		contractuel	Danse contemporaine	50%	68%	68%
		B	contractuel		Intervenant scolaire, hautbois	100%	100%	100%
		B		contractuel	Piano	50%	40%	80%
		B		contractuel	Violoncelle	50%	30%	60%
		B		contractuel	Percussion	35%	50%	142%
		B		CDI	Tuba	10%	38%	380%
		B		Activité accessoire	trompette	20%	27,50%	137,50%
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B		titulaire	Clarinette/saxo	50%	50%	100%
		B		titulaire	Guitare	75%	75%	100%
		B		titulaire	Flûte trav.	50%	65%	130%
		B		titulaire	Formation musicale	25%	31%	124%
		B	titulaire		Chef de chœur	100%	100%	100%
		B	titulaire		Piano	100%	100%	100%
		B	titulaire		Intervenant scolaire	100%	100%	100%
		B		à supprimer	Chef de chœur	35%	0	0
	Poste spécifique	A	titulaire		Directrice artistique	100%	100%	100%
<b>filière administrative</b>	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C		titulaire	Assistante de gestion administrative	64% (22h30)	64% (22h30)	100%
	Adjoint administratif 2ème classe	C		titulaire	Accueil, scolarité, assistance à l'organisation de projet	86% (30h)	86% (30h)	100%

- **Délégation au Centre de gestion de l'organisation des sélections professionnelles**

Madame la Présidente rappelle :

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires est venue prolonger de deux ans, soit jusqu'au 12 mars 2018, le dispositif de titularisation de certains agents contractuels de droit public prévu par l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée et le décret du 22 novembre 2012 modifié.

Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire », a été effectué.

Ces informations ont été répertoriées dans un rapport présenté au Comité technique, lequel fait apparaître le nombre d'agents remplissant les conditions, la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées, ainsi que l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de notre syndicat. Au vu de ce rapport, et compte tenu de la gestion prévisionnelle de nos effectifs, nous devons élaborer un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine les emplois qui seront ouverts à la sélection, les grades associés, le nombre de postes, et la répartition des recrutements de 2017 à 2018.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu de notre programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement.

Hormis pour les grades à accès direct sans concours, ce dispositif est confié à une commission de sélection professionnelle qui peut être organisée par le C.D.G.60, par convention, avec toutefois un fonctionnaire de la collectivité d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrit dans notre programme pluriannuel.

Madame la Présidente propose à l'assemblée après avis favorable du Comité technique, d'adopter le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » du SIVOC ci-dessous :

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations : motif pérennisation (ou non pérennisation de tous les emplois pourvus)
Enseignement du piano	Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1 TNC (40%)	2017	pérennisation
Musicien intervenant en milieu scolaire	Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1 TC	2017	pérennisation

et de déléguer l'organisation des sélections professionnelles au Centre de gestion de l'Oise.

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition de Madame la Présidente
- d'autoriser La présidente à signer la convention proposée par le CDG60,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- **Présentation des grilles d'entretien professionnel**

La mise en place des entretiens professionnels a été mise en place par le SIVOC 2012, après acceptation du projet d'expérimentation par le comité technique paritaire (voir conseil du 20 février 2012).

Madame Gautheron présente au conseil ces grilles d'entretiens professionnels, augmentées d'une grille spécifique pour le poste de direction, de catégorie A.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces grilles d'entretien professionnel qui seront envoyées pour avis au Comité Technique de Centre de Gestion de l'Oise.

- **Modification des tarifs pour l'année scolaire 2017/2018**

#### Grille tarifaire des cours

La Présidente présente une grille tarifaire établie sur la base de propositions émises par le groupe de travail finances du 10 mai 2017 :

- ✓ Pour tous les élèves une augmentation de 1% des tarifs des cours d'instrument et des cours collectifs,
- ✓ Le maintien des cotisations familiales à 35 € et 50 €,
- ✓ L'alignement du tarif des cours d'éveil musical pour les communes extérieures sur celui de l'éveil à la danse à savoir 202€.
- ✓ La création d'un tarif pour les cours de culture musicale de préparation à l'option musique pour les bacheliers de 25€ et 50€.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire pour l'année scolaire 2017/2018 la nouvelle grille tarifaire ci-dessous :

## PROPOSITION DE TARIFS ANNUELS - ANNEE SCOLAIRE 2017/18

L'inscription implique le versement d'une cotisation familiale annuelle et d'une participation par élève, variable en fonction des cours choisis.

Cette participation est facturée pour les cours collectifs en deux fois et pour les cours d'instrument en trois fois. La facturation est gérée par la trésorerie de Compiègne, après réception de l'avis, les règlements se font directement auprès de la trésorerie de Compiègne.

### COTISATION FAMILIALE ANNUELLE

	TARIF A*		TARIF B		
Cotisation familiale à régler lors de l'inscription	35 €	35 €	45 €	50 €	50 €

### PARTICIPATION ANNUELLE PAR ELEVE

	depuis 09/2010				depuis 09/2009					2016/2017	
	TARIF A*				TARIF B						
		1%	2%	5%		1%	2%	5%			
<b>Cours collectifs d'éveil et d'initiation (4-9 ans)</b>											
Eveil musical (4-5 ans)	100 €	101 €	102 €	105 €	200 €	210 €	202 €	204 €	210 €	Facturée en 2 fois (Octobre/Février)	
Eveil à la danse (4-5 ans)	100 €	101 €	102 €	105 €	190 €	200 €	202 €	204 €	210 €		
Forfait musique et danse (4-5 ans)	150 €	152 €	153 €	158 €	280 €	294 €	297 €	300 €	309 €		
Découverte instrumentale (6-9 ans)	150 €	152 €	153 €	158 €	280 €	294 €	297 €	300 €	309 €		
Initiation à la danse (6-7 ans)	100 €	101 €	102 €	105 €	190 €	200 €	202 €	204 €	210 €		
Forfait découverte instrumentale + initiation à la danse (6-7 ans)	200 €	202 €	204 €	210 €	400 €	420 €	424 €	428 €	441 €		
<b>Cours collectifs de danse (à partir de 8 ans)</b>											
Danse contemporaine	130 €	131 €	133 €	137 €	220 €	231 €	233 €	236 €	243 €		
<b>Cours collectifs de musique (à partir de 7 ans)</b>											
Formation musicale seule	150 €	152 €	153 €	158 €	230 €	242 €	244 €	247 €	254 €		
Culture musicale option bac seule	gratuit	25 €			gratuit	0 €	50 €				
Ensemble seul (harmonie, musiques traditionnelles ou improvisées, musique de chambre...)	100 €	101 €	102 €	105 €	160 €	168 €	170 €	171 €	176 €		
Chorale enfants ou adultes, ensembles vocaux	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit		
<b>Instrument + formation musicale</b>											
Enfant										en 3 fois (O/F/M)	
Enfant	1er adhérent	325 €	328 €	332 €	341 €	685 €	699 €	706 €	713 €		734 €
Enfant	2ème adhérent	250 €	253 €	255 €	263 €	595 €	607 €	613 €	619 €		637 €
Enfant	à partir du 3ème adhérent	223 €	225 €	227 €	234 €	500 €	510 €	515 €	520 €		536 €
Adulte		485 €	490 €	495 €	509 €	685 €	699 €	706 €	713 €		734 €
Cours collectifs de		gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit		gratuit

\* Le tarif A s'applique aux habitants des communes participant au fonctionnement de l'Atelier musical de l'Oise (communes du Syndicat Intercommunal à Vocation Culturelle) : Attichy, Choisy-au-Bac, Francières, Héméville, Margny-lès-Compiègne, Pierrefonds, Rethondes.

#### Tarif des interventions scolaires

Depuis janvier 2012, la participation demandée s'élève à 80 €/h et 179 € pour une demi-journée complète.

Une réactualisation des différentes charges porte le coût horaire à 83 € en 2017, se décomposant comme suit :

- salaire (chargé) de l'intervenant/e : 58 €
- charges administratives : 20 €
- déplacements, amortissement du matériel : 7 €

SIVOC Atelier musical de l'Oise

### Tarification des interventions scolaires

La Présidente propose de réactualiser le tarif des interventions scolaire, inchangé depuis 2012. Il s'élèverait à partir de la rentrée de septembre 2017 à 83 € pour une heure d'intervention.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le nouveau tarif pour les interventions scolaires.

#### • Présentation de l'appel à projet de la fondation Daniel et Nina Carasso

Avec l'aval de la Présidente, l'équipe éducative de l'Atelier musical a répondu à l'appel à projet « Résonances, écoles de musiques, écoles de citoyenneté », s'inscrivant dans le cadre de l'Axe « Art Citoyen » de la fondation Daniel et Nina Carasso.

Ayant fait l'objet d'une première présélection, le projet a été instruit par une chargée de mission de la fondation, qui est venue le 15 mai à Choisy-au-Bac en rencontrer les personnes clés et différents partenaires, en présence de la Présidente.

Au moyen d'une animation projetée et commentée, Madame Kipfer présente aux délégués le projet intitulé « En passant par les chants... » : partant du constat de l'efficacité du chant choral comme vecteur pédagogique, artistique et de lien social, le projet propose de construire durant les trois prochaines années une dynamique autour de cette pratique.

Il s'agira de mettre en place progressivement deux programmes :

- 1) un volet « action éducatives tout au long de la vie »: petite enfance, scolaires, publics spécifiques (maison de retraite, EPHAD...)
- 2) un volet pédagogique et artistique en direction des élèves : innovation pédagogique autour du chant choral, laboratoire expérimental danse/voix, création d'un nouvel ensemble vocal à voix mixte, pratique scénique des choristes.

Le projet inclut en outre trois actions spécifiques :

- 1) La commande d'un film dont la réalisation couvrirait l'ensemble du projet (objet artistique, outil d'analyse et d'évaluation, outil de communication, mémoire vivante du projet)
- 2) La création (écriture et composition) d'une chanson (modulable, emblématique de l'Atelier musical)
- 3) La production publique d'une œuvre fédératrice : « Dogora », avec la participation de 250 choristes, des solistes, et le concours du Brass Band de l'Oise.

Plusieurs partenaires institutionnels ou associatifs y sont d'ores et déjà associés :

- l'Éducation nationale
- les services périscolaires
- le Brass Band de l'Oise (BBO)
- l'association des Amis de l'Atelier musical

Le projet fait l'objet de financements croisés : SIVOC (37,5%), fondation Daniel et Nina Carasso (32%), association des Amis de l'Atelier musical (9,5%), autres (BBO, recettes diverses, vente de prestations, 21%).

Sur trois ans, la contribution du SIVOC est chiffrée à 61 200 €, soit 20 400 € par an. Ce montant correspond à des budgets déjà existants (interventions scolaires, TAP, encadrement de chorales, actions de diffusion, investissement...) et ne nécessitent pas de contributions communales supplémentaires. Ce sont les actions nouvelles qui ont fait l'objet de la demande de financement à la FDNC, laquelle s'élève au total à 52 000 €.

Les délégués présents expriment leur satisfaction à l'égard de ce projet dynamique et ambitieux, et félicitent l'équipe éducative pour la constitution de ce dossier.

Monsieur Desmarest partage cet enthousiasme, tout en demandant que la plus grande vigilance soit apportée au suivi et au contrôle budgétaire.

Madame Gautheron émet des réserves sur le projet de film, dont le budget total de 35 000 € nécessite un appel à projet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.